



LANDEAN IUM

Bel été à tous !



Juin 2019

N° 142

SOMMAIRE

ETAT CIVIL	2	Comité de jumelage landéanais	17
CONSEIL MUNICIPAL	3 - 7	Club de loisirs	18
POUR INFORMATION	8 - 15	Les 3 P évènements	19
Classe 9	8	UNC et Soldats de France	19
Congés d'été 2019	8	Sporting Club Landéanais	20
Bibliothèque	8	SCL Section VTT	20
Agence Postale	9	SCL Section Land'Running	20
Fracture numérique	9	SCL Section Gymnastique	21
Les cloches de l'église	10 - 11	Entente Parigné Landéan	22
Mobil aggro	12	OGEC	22 - 23
Destruction d'hyménoptères	13	APEL	23
Brûlage à l'air libre interdit	13		
Ecole Notre Dame	14	Renseignements utiles	24
ALSH Accueil de loisirs	15		
OCAS	15		
ASSOCIATIONS	16 - 23		
Comité des Fêtes	16		
Les Potes en scène	16		

N° 142 - JUIN 2019

LANDEANIUM

- Responsable de la publication : Louis-Gérard GUERIN
- Responsable de la rédaction : Mariannick RIPOCHE
- Comité de rédaction : Dominique BOSSERAY, Georges COURTOUX, Christine GARDAN, Géraldine ROSSIGNOL
- Impression : Imprimerie Garlan (Fougères)
02 99 99 53 06

ÉTAT CIVIL

février - mars - avril - mai 2019

Naissance



TEXIER Mila	18 avenue Victor Hugo	16 février 2019
COCHET Oliane	9 bis rue du Hallay	14 mai 2019
GRANDIÈRE Arthur	6 La Haute Vieuville	22 mai 2019

Décès

LEROY Janine née MASSÉ	4 rue du Patis	29 mars 2019
LEROY Jean-Pierre	4 rue du Patis	12 mai 2019



Conseil municipal

Dans chaque bulletin nous vous informons des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « <https://landean.fr> »

Séance du mardi 5 mars 2019

Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police/
programme 2019

Projets 2019 (dépenses)	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Aménagement d'un ralentisseur y compris signalétique	4602,00 €	5522,40 €
Signalisation d'un passage piéton aux abords de l'école Notre Dame de Landéan	1940,00 €	2328,00 €
Fourniture d'un radar pédagogique solaire	1750,00 €	2100,00 €
Total des dépenses	8292,00 €	9950,04 €

Résumé des principales demandes de subventions 2019

Intitulé	Année 2019	Observations
Sporting-Club - Landéan	2 300,00 €	au titre de l'année 2019
Comité des Fêtes - Landéan	300,00 €	au titre de l'année 2019
	300,00 €	pour le repas illuminations de Noël 2019
Entente Parigné - Landéan	1500,00€	au titre de l'année 2019
Les 3 P événements - Landéan	150,00 €	au titre de l'année 2019
	150,00 €	pour le vin d'honneur, servi le 24 février 2019, à l'occasion de la course cycliste «challenge Joseph Chalopin»
Office cantonal d'animation sportive - La Chapelle-Janson	3 396,60 €	1258 hab x 2,70 € = 3396,60 €
Société d'agriculture - Fougères-Nord	389,98 €	1258 hab x 0,31 € = 389,98 €
ADMR - Fleurigné	1258,00	1258 hab x 1 € = 1258 €
CLIC Haute Bretagne - Maen Roch	377,40 €	1258 hab x 0,30 € = 377,40 €
Association Rey-Leroux - La Bouexière	257,53 €	1 élève scolarisé en élémentaire dans le public
Chambres des Métiers, Maisons Familiales Rurales, lycées techniques (élèves de Landéan fréquentant ces établissements).	30 €/élève	pour l'année 2018-2019
Ecoles, collèges, lycées, MFR (élèves de Landéan participant à une classe découverte >3 jours).	15 €/élève	pour l'année 2018-2019
Ecoles élémentaires (élèves de Landéan, fréquentant une classe d'intégration scolaire et participant à une classe de découverte >3 jours.	40 €/élève	pour l'année 2018-2019
APEL de Landéan	6 € / élève	festivités de Noël
Association UGSEL	112,52 €	

Conseil municipal

Participation aux charges de fonctionnement des écoles (2018/2019) pour les enfants domiciliés à Landéan

Écoles publiques

- **Commune de Laignelet** : 2 élèves en maternelle et 1 élève en élémentaire = 2339,05 €.
- **Ville de Fougères** : 2 élèves en maternelle et 4 élèves en élémentaire = 3295,66 €
- **Commune de Lécousse** : 1 élève en maternelle et 3 élèves en élémentaire = 1910,52 €.

Écoles privées

- **Ville de Fougères** : 3 élèves enfants en maternelle et 16 élèves en élémentaire = 8562,63 €

Cessions de biens de l'Etat aux lieux-dits « Chênedet » et « Maison Neuve »

Suite à la délibération du 16 octobre 2018 prise par la Commune, Fougères Agglomération a fait une nouvelle offre à l'Etat.

L'état envisage, désormais, de céder globalement deux ensembles : le premier, au lieu-dit Chênedet, d'une superficie de 15057 m² et le second, au lieu-dit Maison Neuve, d'une superficie de 4896 m² soit 19953 m² pour la somme de 350000 €.

C'est pourquoi, la Commune de Landéan a reçu, le 13 février 2019, un courrier de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne d'Ille et Vilaine qui précise, à nouveau, que la Commune de Landéan bénéficie d'une priorité d'acquisition sur ce projet de cession et qu'elle peut déléguer son droit de priorité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Landéan décide de ne pas donner suite à l'offre de vente globale, et de déléguer à Fougères Agglomération son droit de priorité d'acquisition pour l'acquisition des deux ensembles.

Séance du mardi 2 avril 2019

Demande de subvention OGEC

13000 € au titre d'une subvention exceptionnelle pour le déficit cantine et garderie de l'école Notre Dame de Landéan.

Délibération pour destruction de nids d'hyménoptères

Prise en charge par la commune de la destruction d'hyménoptères : guêpes, frelons et abeilles dont le nid est situé sur ou dans les maisons d'habitation. La destruction est confiée à la SARL Hygiène, Conseil, Environnement, située à 35460 Tremblay).

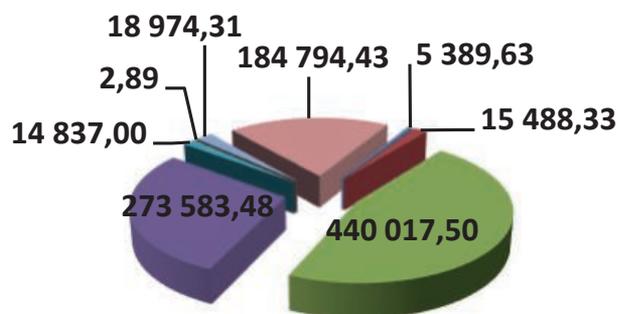
Coût par intervention : 65 € H.T. jusqu'à 8 mètres, 80 € H.T. jusqu'à 15 mètres et 110 € H.T. au-delà de 15 mètres.

La destruction des frelons asiatiques est prise en charge et assurée par Fougères Agglomération.

Conseil municipal

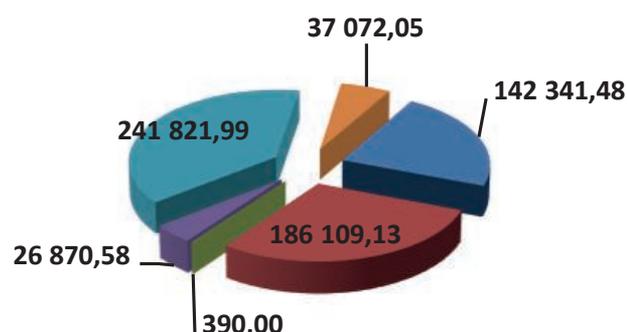
Comptes administratifs 2018 (Commune et budgets annexes) Commune

Recettes de fonctionnement



- Atténuations de charges
- Produits des services du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations : Etat, Fonds Citroën...
- Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Excédent de fonctionnement reporté N-1

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général : entretien des bâtiments et terrains communaux, voies et réseaux, électricité...
- Charges de personnel
- Dégrèvement charges foncières
- Dotations aux amortissements des immobilisations et valeurs comptables des immobilisations cédées
- Autres charges de gestion courante : syndicats intercommunaux, subventions et indemnités des élus
- Charges financières

Assainissement

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N			4039,42		4039,42	
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	19726,57	26268,00	66117,91	51314,63	85844,48	77582,63
Totaux	19726,57	26268,00	70157,33	51314,63	89883,90	77582,63
Résultat de clôture		6541,43	18842,70		12301,27	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	19726,57	26268,00	70157,33	51314,63	89883,90	77582,63
Résultats définitifs		6541,43	18842,70		12301,27	

Conseil municipal

Beaulieu

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N	13705,78		51256,34		64962,32	
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)						
Totaux	13705,78		51256,34		64962,32	
Résultat de clôture	13705,78		51256,34		64962,12	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	13705,78		51256,34		64962,12	
Résultats définitifs	13705,78		51256,34		64962,12	

Résidence Les Molans

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		3282,43	25290,14		25290,14	
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	536,14		8856,41		9392,55	3282,43
Totaux	536,14	3282,43	34146,55		34682,69	3282,43
Résultat de clôture		2746,29	34146,55		31400,26	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	536,14	3282,43	34146,55		34682,69	3282,43
Résultats définitifs		2746,29	34146,55		31400,26	

Résidence l'Orée du Bois

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	
Résultat N-1 reporté sur l'année N			44469,18		44469,18		
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	5708,63		9090,92		14799,55		
Totaux	5708,63		53560,10		59268,73		
Résultat de clôture	5708,63		53560,10		59268,73		
Reste à réaliser N							
Totaux cumulés	5708,63		53560,10		59268,73		
Résultats définitifs							

Conseil municipal

Propositions du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord pour l'inscription au BP 2019 de la Commune

	propositions dépenses de voirie année 2019	montant
section de fonctionnement	frais de travaux	34734,58 €
	frais de gestion	53046,75 €
	total :	87781,33 €
section d'investissement	<u>travaux à effectuer :</u>	
	L'Agence Postale communale – accès PMR	5398,80 €
	Enrobé – salle des sports	7200,00 €
	Ralentisseur- rue du Maine	5522,40 €
	Signalétique et radar pédagogique- rue du Maine	4428,00 €
	Signalétique	6000,00 €
	total des travaux :	28549,20 €
	reliquat d'investissement 2018	-11171,17 €
	récupération TVA de l'exercice 2017	-313,70 €
	Amortissements	-2443,24 €
	total à reporter :	14621,09 €

Budget primitif 2019 Commune

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	930745 €	930745 €
Section d'investissement	586640 €	586640 €

Assainissement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	27171,52 €	27171,52 €
Section d'investissement	48206,70 €	48206,70 €

Beaulieu

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	64967,12 €	64967,12 €
Section d'investissement	102517,68 €	102517,68 €

Taux d'imposition année 2019

	Année 2018	Année 2019
taxe d'habitation	15,79 %	15,79 %
taxe foncière sur propriétés bâties	15,11 %	15,11 %
taxe foncière sur propriétés non bâties	41,93 %	41,93 %

Pour information

CLASSE 9

Les classes 9 de Landéan auront lieu le samedi 21 septembre 2019.

Déroulement de la journée :

- 10h30 : Cérémonie à l'église puis dépôt de gerbe au monument aux morts
- 11h30 : Photo souvenir
- 12h30 : Repas à la salle Mélusine
- 21h : Soirée familiale



CONGES D'ETE 2019

Pharmacie du 15/08 au 25/08 inclus
Bar des Sports du 7/08 au 28/08 inclus
Boulangerie du 29/07 au 14/08 inclus
Boucherie du 16/07 au 5/08 inclus
L'épicerie sera ouverte tout l'été
Coiffure M'Styl Coiff
et Institut de beauté du 29/07 au 15/08 inclus



BIBLIOTHÈQUE



A la bibliothèque de La Licorne, le 7 février 2019, **Sophie LE HÉGARAT**, bibliothécaire a animé avec brio une soirée littéraire concernant « **CHIPIE 2** » de **Vetty MARCON**, la suite de son autobiographie relatant la naissance de ses deux 2 filles et la crise du logement des années 64/67 dans les quartiers les plus pittoresques de Paris, Belleville et Pigalle...

Au cours de cette soirée très chaleureuse, des questions pertinentes sur les « **bains-douches publics** » de l'époque ont été évoquées. Un public nombreux était présent. Des nouveautés de romans et BD pour adultes et enfants sont à la disposition des lecteurs.

Horaires d'ouverture :
le mercredi de 10h à 12h
et de 16h à 18h
Le samedi de 10h à 12h.

GRATUITÉ DES PRÊTS

Modalités de prêts :
Illimités pour 3 semaines

Pour information



MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE.

En début d'année, des travaux de mise aux normes ont été réalisés par la commune afin d'améliorer l'accessibilité de l'agence postale aux PMR (personnes à mobilité réduite).

Soucieux de maintenir son fonctionnement, l'agence a été transférée provisoirement dans les locaux de la mairie pendant toute cette période.

La configuration a totalement été repensée avec une nouvelle entrée à droite par la cour. La lourde porte de bois a été remplacée par deux portes automatiques séparées par un sas, permettant ainsi aux personnes en fauteuil roulant d'entrer dans de bonnes conditions.

Le guichet a également été aménagé d'une tablette plus basse, dans le prolongement de l'existant et le poste de travail de Cécile BESNARD-GROSSARD a été repensé.



Des travaux d'embellissement ont été également réalisés, changement de fenêtres, peinture... permettant ainsi de recevoir la clientèle dans un environnement plus agréable et fonctionnel.

Le chantier initial de mise en accessibilité a été complété par un deuxième chantier d'aménagement de bureau, décidé lorsque que La Poste nous a informés qu'elle participerait financièrement.

Le premier chantier s'est élevé à 29731 € avec une subvention d'état (DETR) de 9094 € et une participation de La Poste de 12165 €.

Le second chantier s'est élevé à 16022 € avec une participation de Fougères agglomération de 8000 € et de La Poste de 2166 €.

LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Vous n'avez pas internet, pas d'ordinateur, afin d'en finir avec cet isolement numérique, une tablette est à votre disposition à l'Agence Postale de Landéan. De plus, La Poste propose des ateliers pour vous familiariser avec ces outils. Pour tous renseignements, adressez-vous à l'Agence Postale.

Pour information

LES CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL

Deux des trois cloches de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul ont été descendues de l'édifice, fin janvier 2019, par l'entreprise MACÉ de Trégueux dans les Côtes d'Armor. Une intervention de soudure au niveau de l'anse devant être réalisée au risque de ne plus entendre leurs tintements rythmer la vie de la commune et annoncer les heureux événements ou les plus tristes lorsque sonne le glas.



Elles n'avaient pas attendu les fêtes de Pâques pour s'en aller ! Après 2 mois d'éloignement au Pays-Bas, temps nécessaire pour effectuer les réparations, effacer la patine du temps et leur redonner leur belle teinte bronze, ces « belles demoiselles » étaient de retour.

- VICTOIRE, ADÉLAÏDE, la plus grosse pèse 317 kg, diamètre 800.
- JOSÉPHINE, FRANÇOISE, AGATHE, plus petite avec ses 262 kg et son diamètre de 750.

Les deux sœurs ont été fondues et bénites en 1837, le même jour par Monsieur l'Abbé François SOURDIN, curé de Laignelet. Durant une semaine, elles avaient pris place dans le chœur de l'église, afin d'y être contemplées, avant de reprendre leur place dans le clocher.

La restauration a mis en valeur les gravures et inscriptions de la robe de ces belles demoiselles, difficiles à déchiffrer auparavant.

En partie haute, nous voyons le prénom des cloches ainsi que les noms des parrains et marraines :

« JE M'APPELLE VICTOIRE ADÉLAÏDE BÉNITE PAR MR FRANÇOIS SOURDIN CURÉ DE LAIGNELET ET PARRAIN -- MR VICTOR DE PONTAVICE -- MARRAINE MME ADELAÏDE DE BOISGELIN ÉPOUSE DE MR DE LA VILLEGONTIER -- PAIRE DE FRANCE MRS JOSEPH DUROCHER CURÉ DINARD VICAIRE TOUSSAINT COUANON MAIRE FABRICIENS -- MRS COUPÉ FALIGOT PETITPAS LAIZÉ GUÉRANDEL EN 1837 »

« JE M'APPELLE JOSÉPHINE FRANÇOISE AGATHE BÉNITE PAR MR FRANÇOIS SOURDIN CURÉ DE LAIGNELET -- PARRAIN MR JOSEPH DUROCHER CURÉ -- MARRAINE AGATHE BÉREL DAME GUÉRANDEL ET MRS DINARD -- VICAIRE ET COUANON MAIRE FABRICIENS MRS COUPÉ FALIGOT PETITPAS LAIZÉ ET GUÉRANDEL EN 1837 »

En partie basse, une croix, la vierge et l'enfant, deux médaillons représentant, peut-être, un pèlerin et le portrait d'un pape... ainsi que l'inscription du nom du fondeur « Paul HAVARD – Villedieu Ma faite ».



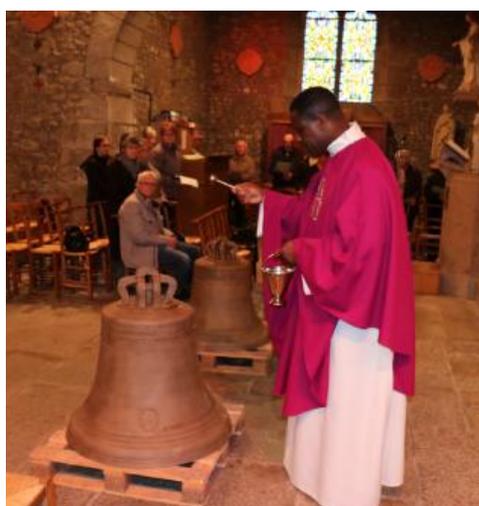
Pour information



Une coquille s'est glissée dans la gravure de la plus petite cloche, JOSÉPHINE, FRANÇOISE, AGATHE. Une inversion entre les deux premiers chiffres, lors de la conception typographique avant la fonte : 8137 au lieu de 1837, n'est pas passée inaperçue à la lecture des inscriptions. Dans le langage d'aujourd'hui, nous dirions que cette cloche est « collector » !

Le mardi 2 avril, des visites, par petits groupes, ont été organisées pour les élèves de l'école Notre Dame, de la grande section maternelle à la classe de CM2. Ce fut un temps d'échange enrichissant, la présentation de l'histoire des cloches ayant suscité de nombreuses questions très intéressantes de la part des enfants et surtout des petits ! Preuve de l'intérêt qu'ils ont manifesté lors de cette visite.

Le samedi suivant, les Landéanais ont été invités à venir les admirer



et connaître leur histoire en découvrant les inscriptions gravées, très difficiles à déchiffrer avant leur remise en beauté. L'évocation des noms et motifs gravés a alimenté les conversations et échanges de souvenirs entre les visiteurs, bien conscients que les voir de si près était un moment rare et privilégié. A 18 heures, la présentation des cloches arrivant à son terme, le Père Honoré a procédé à leur bénédiction.

Cette réparation a coûté 11742 € TTC, compris des modifications de plancher permettant le passage des cloches.

Le département a participé à raison de 3193,75 € au titre du fonds de solidarité territorial.

Pour information

FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION

mobili'agglo **Transport à la demande**

**Toute l'année,
du lundi au samedi inclus
(sauf jours fériés) de 8h à 19h.**

**Pour vous déplacer facilement d'une
commune à l'autre.**

Un service proposé par Fougères Agglomération sur
les 29 communes (par secteurs de déplacements) à
compter du 1er juin 2019.

C'est pour qui ?

> C'est pour vous, sans conditions d'âge ni de ressources, si vous habitez une des 29 communes de Fougères Agglomération.

Toutefois : vous ne pouvez en bénéficier si vous habitez une zone urbaine desservie par le service de transports urbains SURF (soit : Fougères, Lécousse centre et Javené centre) ; à moins que vous ne soyez titulaire d'une carte mobilité inclusion « invalidité » (laquelle vous donne droit au service Mobil'Agglo « Transport à la demande ».)

Certains trajets ne peuvent pas être pris en charge par le service Mobil'Agglo / Transport à la demande :

- les trajets (pour soins médicaux, consultations...) qui sont pris en charge par la sécurité sociale ;
- vos déplacements domicile / travail
- des déplacements de transports scolaires au départ et / ou à destination de l'école et / ou du domicile.

Combien ça coûte ?

> **4 € la course**

Vous pouvez acheter jusqu'à 50 tickets par an au prix de 4 €.

Si vous avez besoin d'effectuer plus de trajets ; vous pouvez acheter des tickets supplémentaires au prix de 8 € ; le nombre de ces tickets supplémentaires est limité à 25 par an.

Vous pouvez donc effectuer jusqu'à 75 trajets par an (un aller - retour équivaut à 2 trajets).

A savoir : Fougères Agglomération prend à sa charge la différence entre le prix réel de la course et le prix forfaitaire que vous payez (4€ pour les 50 premiers trajets ou 8 € pour les trajets supplémentaires).

Où s'informer ?

Dans votre mairie et au cas de votre commune. Ou auprès du Service Transports de Fougères Agglomération.

Fougères Agglomération - Avril 2019 - Imprimé sur papier recyclé - Norme FSC



Informations :
Service Mobilités - Transports
de Fougères Agglomération
Tél : 02-23-51-35-12
transport@fougères-agglo.bzh

Les déplacements s'opèrent dans un périmètre déterminé : à l'intérieur duquel votre déplacement peut être pris en charge.

Le territoire de Fougères Agglomération est ainsi divisé en 3 secteurs « Transport à la demande ». Votre secteur dépend de votre lieu de résidence.

Vous pouvez vous déplacer à l'intérieur de ce secteur d'une commune à l'autre.

Vous ne pouvez pas vous déplacer d'un secteur à l'autre.

J'habite le Secteur Sud (en vert sur la carte)

Je peux utiliser le service pour me déplacer sur les communes suivantes :

- > La Chapelle-Saint-Aubert,
- > Saint-Christophe-de-Valains,
- > Rives du Couesnon (Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Vendel),
- > Saint-Ouen-des-Alleux.

>> Et pour aller à Saint-Aubin-du-Cormier (2 points d'arrêt : maison de retraite et place Champ de foire).

Quel taxi puis-je appeler ?

- > Taxi Dannie, Rives du Couesnon (Saint-Georges-de-Chesné) - Tel. 06 88 89 55 95
- > Taxi du Pays de Fougères Rives du Couesnon (Saint-Jean-sur-Couesnon) - Tel. 02 99 99 87 85

J'habite le Secteur Nord (en bleu sur la carte)

Je peux utiliser le service pour me déplacer sur les communes suivantes :

- > La Bazouge-du-Désert,
- > Le Ferré,
- > Louvigné-du-Désert,
- > Mellé,
- > Monthault,
- > Poilley,
- > Saint-Georges-de-Reintembault,
- > Villamée

>> Et pour aller à Saint-James (1 point d'arrêt : à l'Hôpital) depuis l'une ou l'autre de ces communes

Quel taxi puis-je appeler ?

- > Assistance Taxi Guérin Louvigné-du-Désert - Tel. 02 99 94 35 46
- > Taxi Ambulances Besnard Louvigné-du-Désert - Tel. 02 99 98 03 26
- > Taxi Ambulances Perrin, Louvigné-du-Désert - Tel. 02 99 98 01 44

J'habite le Secteur Centre (en orange sur la carte)

Je peux utiliser le service pour me déplacer sur les communes suivantes :

- > Beaucé,
- > Billé,
- > La Chapelle-Janson,
- > Combourtillé,
- > Fleurigné,
- > Fougères,
- > Javené,
- > Laignelet,
- > Landéan,
- > Lécousse,
- > Le Loroux,
- > Luitré-Dompierre,
- > Parcé,
- > Parigné,
- > Romagné,
- > Saint-Sauveur-des-Landes,
- > La Selle-en-Luitré.

Quel taxi puis-je appeler ?

- > Allo CHR Galeine Lécousse - Tel. 02 99 94 20 05
- > Ambulances Lévêque, Landéan - Tel. 02 99 97 34 00
- > Ambulances Pays de Fougères Javené - Tel. 02 99 99 87 85
- > EURL Taxi Gohin Fougères - Tel. 02 99 99 89 80
- > Lands'Alleux, Saint-Sauveur-des-Landes Tel. 02 99 39 44 76
- > Taxi David, Landéan - Tel. 02 99 94 20 94

Comment faire ?

Vous remplissez les conditions pour bénéficier du service (voir page 4) et vous voulez en profiter...

1 - Pour acheter vos tickets : Vous en faites la demande auprès de votre mairie (ou ccas)

A l'accueil de votre mairie (ou ccas) : vous remplissez le formulaire.

Le formulaire sera validé par votre mairie.

Il sera ensuite remis - par votre mairie ou par vos soins - à Fougères Agglomération, accompagné d'un chèque dont le montant dépend du nombre de tickets achetés.

2 - Vous recevez les tickets chez vous

Fougères Agglomération vous expédie par courrier, à votre domicile, vos tickets nominatifs.

Prévoyez un délai de quelques jours entre la date de dépôt de votre dossier et la réception de vos tickets.

3 - Vous réservez votre trajet

Vous appelez la société de taxi que vous choisissez dans la liste des sociétés agréées, correspondant à votre secteur (voir ci-contre). Et vous réservez. La réservation doit se faire au plus tard la veille avant midi.

4 - Le jour de votre trajet

Le taxi vient vous chercher à l'adresse que vous lui avez indiquée.

A votre arrivée, vous remettez un ticket au chauffeur : il le remplit, vous le signez. Et c'est tout.

Pour le retour : prévoir un autre ticket.

Les jeunes de moins de 11 ans, doivent être accompagnés d'une personne majeure.



Pour information

DESTRUCTION D'HYMENOPTERES

Guêpes, Frelons Européens, Abeilles

Prise en charge par la commune de la destruction d'hyménoptères : guêpes, frelons et abeilles dont le nid est situé sur ou dans les maisons d'habitation. Cette destruction est confiée à la SARL Hygiène, Conseil, Environnement à Tremblay. Coût par intervention : 65 € H.T. jusqu'à 8 mètres, 80 € H.T. jusqu'à 15 mètres, et 110 € H.T. au-delà de 15 mètres.

Toute demande d'intervention doit être faite à la mairie. Lorsqu'il s'agit d'un nid d'abeilles, il est souhaitable de se renseigner auprès d'un apiculteur qui pourra éventuellement récupérer l'essaim. La mairie vous communiquera les noms des personnes susceptibles de s'en occuper.

Information importante

Vous repérez un nid de frelons asiatiques :

Vous alertez la mairie au 02.99.97.35.26, le « référent communal » en sera informé et se rendra sur place pour vérifier la nature du nid. S'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, le référent le signalera directement à la FDGDON qui fera alors intervenir une des entreprises agréées, référencées et habilitées par Fougères Agglomération. C'est Fougères Agglomération qui règlera la facture.



BRÛLAGE A L'AIR LIBRE - C'EST INTERDIT !

Le brûlage des déchets verts est interdit et peut-être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé, et peut-être la cause de la propagation d'incendie.

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 rappelle les règles applicables en Ille-et-Vilaine. Les particuliers, entreprises et collectivités sont concernés. Déchets visés : résidus issus de tonte de pelouses, taille de haies, élagage et débroussaillage, feuilles mortes, branchages... L'utilisation d'incinérateurs de jardins est également interdite. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. Pour les particuliers, une amende pouvant s'élever à 450 €, voir 750 €, peut être appliquée.

NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ-LES !

Des solutions alternatives au brûlage existent, adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air :
Le compostage domestique, le broyage et le paillage, la déchèterie.

Par des gestes simples, nous pouvons tous contribuer à améliorer la qualité de l'air.

Quatre catégories de brûlage sont tolérées : Les résidus d'exploitation sylvicole, les végétaux parasités par des organismes nuisibles, les espèces végétales invasives, les résidus verts des exploitations agricoles (uniquement les résidus d'entretien ou d'élagage d'arbres ou de haies situées dans le parcellaire agricole). (Source préfecture d'Ille et Vilaine).

Pour information

ECOLE NOTRE DAME

Les cloches de l'église

Tous les enfants de l'école, de la GS au CM2, sont allés à l'église pour découvrir les deux cloches qui venaient de se faire refaire une beauté. Beaucoup de questions et d'étonnement devant ces objets imposants qu'ils n'avaient encore jamais eu l'occasion de voir de si près.

Sortie UGSEL maternelle :

Lundi 13 mai, les élèves de maternelles sont allés à Parigné rejoindre les enfants des écoles de Parigné et Fougères dans le cadre d'une rencontre sportive sur le thème du cirque.

Expl'eau-rateurs :

Cette année, les élèves du CP au CM2 bénéficient d'une animation sur le thème de l'eau. Cette animation les amène à comprendre le rôle, la place et l'importance de l'eau dans notre vie quotidienne pour la préserver au mieux.

L'animation prend différentes formes dont les sorties de l'école qui ont menés les CE2 / CM1 à la tourbière de Landemarais à Parigné et les CP / CE1 à Chênedet pour observer et découvrir le milieu aquatique et ses petits habitants.

Sortie sportive VTT :

Les élèves de primaire ont aussi fait une sortie « VTT » en forêt. Tout le monde a bien profité de cette journée physique au grand air. Les plus sportifs ont suivi les sentiers de VTT. Chacun s'est dépassé et bien dépensé. Une autre journée sportive UGSEL attend l'école en orientation, toujours dans notre forêt.



Agenda :

Kermesse le dimanche 30 juin

Les **inscriptions** à l'école pourront se faire à partir du 24 juin, le lundi de préférence.

La **rentrée** des classes est prévue le 2 septembre 2019 à 8 h 45.

Pour information



ACCUEIL DE LOISIRS

L'été arrive enfin ! Et avec lui l'ouverture de l'accueil de loisirs pour les grandes vacances.

- Ci-dessous quelques informations pour vous permettre de vous organiser au mieux et de concocter un été plein de rencontres et de loisirs pour vos enfants.
- Les inscriptions auront lieu :

Le mercredi 5 juin de 17h30 à 19h et le samedi 8 juin de 9h30 à 12h30 à l'accueil de loisirs, 2 avenue du Maine à Laignelet.

- Contrairement au reste de l'année, les inscriptions ne se font pas par mail pour l'été, en raison de la fréquentation trop importante. De même les séjours sont à régler le jour de l'inscription (paiement en plusieurs fois possible) et ne sont encaissés que lors du premier jour de fréquentation de l'enfant.
- Afin de faciliter les inscriptions, merci de venir avec **la fiche d'inscription** pré-remplie (penser à la photocopier pour vous souvenir des jours d'inscription). Cette fiche est à votre disposition en mairie, ou sur demande à l'accueil de loisirs (al.laignelet@famillesrurales.org)

Si votre enfant n'est jamais venu et que vous avez des questions, vous pouvez prendre rendez-vous ou m'adresser vos demandes par mail.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Cathy GAUVIN, directrice de l'accueil de loisirs



O. C. A. S.

Le planning des vacances scolaires d'été n'étant pas disponible au moment de l'impression du Landéanium, nous vous informons qu'il sera à retirer à la mairie ou téléchargeable sur le site internet, les jours prochains ainsi que la fiche sanitaire de liaison si vous n'avez pas participé à l'O.C.A.S en 2019.

Associations

COMITÉ DES FÊTES



Le vide-grenier du 7 avril 2019 a remporté un vif succès avec plus de 100 exposants.

Malgré un début de journée assez frais, les visiteurs ont été au rendez-vous.

MARCHE GOURMANDE

Landéan 2019

La prochaine animation, programmée par le Comité des Fêtes, est la « **Marche gourmande** » qui se déroulera le dimanche 15 septembre 2019, sur un parcours de 9 km 800 agrémenté de 4 pauses gourmandes.

La participation est fixée à 18,50 € par adulte et à 10 € par enfant de moins de 10 ans.

**Réservations au 06 52 65 73 37
avant le 8 septembre.**

Nous vous souhaitons nombreux.

MARCHE GOURMANDE Landéan 2019



organisée par
Le comité des fêtes
de Landéan



Plus d'informations : 06 52 65 73 37

<https://landean.fr/comite-des-fete>

IPNS

LES POTES EN SCÈNE

Pour la 5^{ème} année consécutive les Potes en Scène ont repris le chemin des répétitions.

La pièce qu'ils vont vous interpréter est « **Chasse en Enfer** » de **Charles ISTACE**, en 3 actes d'une durée de 1h45. L'histoire est palpitante et pleine de rebondissements.

Les représentations 2019 auront lieu à la salle Mélusine :

- **Les samedis 23 et 30 novembre et 7 décembre à 20h30.**
- **Les dimanches 24 novembre et 1^{er} décembre à 14h30.**
- **Le vendredi 6 décembre à 20h30.**

Ils vous espèrent nombreux à venir les encourager.

Associations

COMITÉ DE JUMELAGE LANDÉAN - BALROTHERY

Assemblée Générale :

Le 1 février 2019, 24 adhérents ont répondu à l'appel du comité de jumelage à l'occasion de son AG. Le tiers sortant a été reconduit et deux nouvelles têtes ont accepté de compléter le conseil d'administration. Un verre de l'amitié a clos l'A.G.

Le bureau :

Président : A. BOIVENT	Vice-Président : B. TARDIVEL
Secrétaire : S. BRARD	Adjointe : J. HEUZE
Trésorière : A. FOUILLEUL	Adjointe : M. PAINCHAUD

La Saint-Patrick :

En ce 17 mars 2019, jour de la Saint-Patrick, les membres du comité de jumelage se retrouvaient dès 7h, salle Mélusine pour cette journée de festivités.

Le marché irlandais qui ouvrait ses portes à 10h a connu, cette année, une affluence plus fournie que les précédentes éditions.

Le repas irlandais :

A observer le retour des assiettes et les différents commentaires, le repas irlandais et son « **Irish stew** » a su flatter les papilles des convives.

Ambiance Pub :

Le groupe « EANAÏR » et l'atelier de musique irlandaise du conservatoire de Fougères Agglomération nous ont fait voyager et goûter à l'ambiance des Pubs irlandais.

Nous remercions les commerçants et artisans de Landéan qui nous ont rejoints et ont accepté d'apporter leur soutien financier au comité de jumelage en finançant les calicots.

Réseau des comités de jumelage :

Grâce au partenariat avec le cinéma « Le Club », le réseau des comités de jumelage propose chaque mois un film en lien avec un pays jumelé à un tarif préférentiel.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour ces projections en étant présents dès 20h dans le hall du cinéma. La prochaine soirée se déroulera en octobre et sera animée par le comité de Lécousse.

Danses bretonnes :

Pour les amateurs, les soirées « danses bretonnes » reprendront en septembre.



Associations

CLUB DE LOISIRS



Le jeudi 14 mars, la belote individuelle a réuni, salle Jules FERRY, 32 participants du club.

Le jeudi 4 avril, nous étions 108 à participer au repas de printemps, salle Mélusine. L'après-midi s'est terminée, dans la bonne humeur, par des parties de belote et de jeu d'échecs.

Le dimanche 14 avril, notre club a organisé un bal animé par Thierry LEFÈVRE.

Le mercredi 17 avril, le concours de palets a réuni 25 équipes dont 6 de Landéan, salle des Mégalithes.

Le jeudi 2 mai, 78 adhérents ont partagé le repas « galettes saucisses » et ensuite joué à la belote ou aux palets.

Le vendredi 7 juin, nous avons organisé une sortie à Saint-Caradec en centre Bretagne pour découvrir le spectacle de Marie GUERZAILLE.

Dates à retenir :

● **Cette année, le repas de secteur, organisé par notre club de Landéan, aura lieu le mercredi 28 août salle des Mégalithes. C'est une opération d'envergure car elle réunit plus de 400 participants issus des 7 communes avoisinantes.**

La veille, soit le mardi 27 août, à partir de 14h, nous préparerons la salle (installation des tapis, des tables, des chaises, du podium ...). Les adhérents du club seront les bienvenus pour aider à cette mise en place ainsi qu'à la remise en ordre le jeudi matin.

Pour cette journée, nous avons choisi trois chants : « Landéan, mon village Landéan », « Les gens qu'on aime » et « La maladie d'amour ».

Inscriptions pour ce repas dès maintenant auprès de Jean DELAUNAY pour ceux qui n'étaient pas présents le 2 mai (23€50).

- Concours de belote le mercredi 4 septembre
- Repas d'automne le jeudi 3 octobre
- Concours de palets le mercredi 16 octobre
- Gai savoir le mardi 26 novembre
- Repas gastronomique et assemblée générale le jeudi 5 décembre

Pour les divers inscriptions et renseignements :

Jean DELAUNAY :

02 99 97 31 32 ou 06 75 78 04 94

Noël PRIME :

06 70 58 35 40



Associations

LES 3 P ÉVÈNEMENTS

Le dimanche 24 février, le beau temps était au rendez-vous des deux courses cyclistes du “Trophée Joseph CHALOPIN”. 170 coureurs y ont participé.

Les miss Angevines nous avaient fait l’honneur de leur présence.

Un grand merci aux spectateurs venus nombreux.



UNC ET SOLDATS DE FRANCE



Cérémonie du 8 mai :

De nombreux landéanais, en dépit d’une météo incertaine, étaient présents pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale. Après un temps de prière à l’église, les personnes présentes se sont rendues au Monument aux morts à la suite des drapeaux afin d’y déposer une gerbe en mémoire des combattants qui ont perdu la vie lors des différents conflits.

Après la sonnerie aux morts, la Marseillaise et le chant des partisans, M. le Maire a donné lecture du message du Ministre.

Maurice BARON a tenu à remercier toutes les personnes présentes et plus spécialement les musiciens, les membres de la chorale ainsi que les enfants. Il a également fait part de l’arrivée de quatre nouveaux membres au sein de l’association.



Avant de partager le verre de l’amitié offert par la municipalité à la salle Mélusine, M. Louis-Gérard GUERIN, Maire et membre des soldats de France a remis l’insigne des soldats de France à M. Jean-Yves AUBREE et M. Philippe COCHET en présence de Maurice BARON, président.

Associations

SPORTING CLUB LANDÉANAIS

Soirée inscriptions aux activités sportives et culturelles :

Le vendredi 30 août de 18h à 20h à la salle des sports.

Venez nombreux !

S.C.L. SECTION VTT



Rendez-vous au terrain de football chaque samedi à 14h.

S.C.L SECTION LAND'RUNNING

Voici les dernières courses depuis le début d'année :

10 runneurs aux Foulées de l'Espoir dont 3 podiums pour René ORY (1er V4), Jacky COUASNON (1er senior), Ethan BEAUDRON (1er cadet).

Pour le semi de Liffré, René ORY termine à nouveau 1er dans sa catégorie.

Au Trail de Parigné, sur la course nature, belle 2ème place pour Jacky COUASNON au classement général et 1er dans sa catégorie. Ethan BEAUDRON termine à nouveau 1er dans sa catégorie. Magali LAHOGUE-LESAUX termine 3ème dans sa catégorie.

Les débardeurs femme sont arrivés. Rapprochez-vous de Marielle si vous êtes intéressés.

Les entraînements du mardi soir ont repris à 20h au terrain de football. Le dimanche matin, le départ est modifié à 10h au même endroit.

Pour les courses à venir :

Certains runneurs se rendront dans le Golfe du Morbihan fin juin.

Pour ceux qui sont intéressés, il y aura la course de Laignelet le 07/07.

Retenez le dimanche 15 septembre pour le traditionnel Normandie-Bretagne. Rapprochez-vous de Marielle, David ou Stéphane pour vous inscrire.

D'autres se rendront au Puy de Sancy fin septembre.

3 féminines se lanceront sur le marathon d'Amsterdam le 21 octobre.

L'assemblée générale a eu lieu le vendredi 14 juin à 20h30 à la salle des fêtes Mélusine de Landéan.

Marielle 06 78 72 36 62

Stéphane 06 26 40 37 17

David 06 98 06 31 43

Associations

S.C.L SECTION GYMNASTIQUE

La fin de la saison 2018/2019 a été marquée par l'assemblée générale et le repas annuel le vendredi 24 mai 2019. C'est le moment pour tous les adhérents de partager un moment de convivialité.

Composition du bureau :

- Président : Alain JOURDAN
- Trésorière : Christelle HARDY
- Secrétaire : Karen BARBEDETTE
- Trésorière adjointe : Sophie PLACE
- Secrétaire adjointe : Gaëlle GROUAZEL

Les séances reprendront le **lundi 9 septembre 2019** à la salle Mélusine :

- ✓ Le lundi de 20h à 21h => Gym
- ✓ Le mardi (2 fois par mois) => Yoga du rire
- ✓ Le mercredi de 18h à 19h => Gym

Les inscriptions se feront :

- Lors de la soirée inscription prévue le vendredi 30 août 2019, de 18h à 20h à la salle Mélusine
- Lors des cours en vous permettant d'essayer 3 cours gratuitement en septembre.

Le prix de la cotisation annuelle est de 60 €.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Alain JOURDAN au 06.83.06.49.31.

Bonnes vacances à tous !



Associations

ENTENTE PARIGNÉ LANDÉAN



La saison de football 2018/2019 va bientôt se terminer.
Chez les jeunes, la 1ère année du Groupement des Jeunes Roc et Forêt a été positive.
Chez les seniors, le maintien est assuré pour les 2 équipes.
Les vétérans terminent en milieu de classement, dans une ambiance très conviviale.

L'assemblée générale est prévue le 21 juin, si des personnes souhaitent intégrer le club pour la saison prochaine, prendre contact au **06.81.21.45.11**

Les dates de reprise des entraînements vous seront communiquées dans les journaux ou sur le site du club.

Le Bureau vous souhaite de très bonnes vacances. Le tournoi des seniors s'est tenu le dimanche 12 mai sur le terrain de Landéan, 26 équipes étaient présentes.

En finale, vainqueur, l'équipe des TCHOINS l'emporte devant DAO BRESIL.



O G E C

Dis Thérèse... Qu'est-ce qu'on mange de bon ce midi ?

Il est 11h ce lundi matin et il flotte une bonne odeur à la cantine des Maradrais de l'école de Landéan. Thérèse s'active aux fourneaux depuis 9h aujourd'hui.

Si sa priorité reste de séduire les papilles gustatives des élèves, elle n'en oublie pas moins d'élaborer des menus variés et équilibrés tout en respectant avec soin le cahier des charges établi répondant notamment aux règles d'hygiène, de sécurité alimentaire et aux contraintes économiques.

Thérèse, secondée par Brigitte, sert entre 70 et 80 repas quotidiennement en deux services. On commence par les plus petits puis ce sont les plus grands qui s'attablent.

Attention, ici, on fait la chasse au « gaspi ». Les déchets sont triés et le compost, lui aussi, est alimenté !

Être cuisinière à l'école, c'est aussi approvisionner les commandes (réception et vérification des livraisons, réalisation d'inventaires...), gérer les stocks, négocier auprès des divers fournisseurs et veiller à l'entretien du bâtiment mis à disposition par la municipalité.

Et si vous croisez un élève ou un ancien élève de l'école Notre-Dame, demandez-lui, il vous dira certainement « elle est trop bonne la cuisine de Thérèse ! »



Associations

Bon appétit !

Aujourd'hui, au menu, c'est melon suivi d'une paupiette accompagnée de semoule avec pour terminer une crème dessert confectionnée maison, mmm...

Quelques chiffres:

- 3.95€ : c'est le prix du ticket de cantine par enfant
- 9939 repas sont servis sur une année
- 70% de l'effectif des élèves de l'école mange à la cantine
- 2% des établissements en Ile et Vilaine assurent une restauration en gestion propre (58% sont en restauration municipale et 40 % en restauration sous traitée). La gestion propre, c'est le cas de l'école de Landéan.
- 13000 € de subvention accordée par la mairie afin de permettre d'assurer ce service de qualité



LE 30 JUIN 2019

AU TERRAIN STABILISE

DE LANDEAN



ORGANISEE PAR L'EQUIPE DE L'APEL DE L'ECOLE NOTRE DAME

Renseignements utiles

Mairie

☎ : 02 99 97 35 26

Maire : M. Louis-Gérard GUERIN
(Permanence le samedi de 10h à 12h)
Contact : mairie.landean@wanadoo.fr
Secrétaire : Mme Christèle DENOUIL
Heures d'ouverture :
Mardi, jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h
Mercredi, vendredi : 14h - 18h
Samedi : 9h - 12h (fermée le 1er samedi du mois)

Nouveaux habitants de Landéan : N'oubliez pas de vous présenter en Mairie, muni de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin de vous inscrire sur le fichier population, les listes électorales, etc...
Si vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.

Salle « Mélusine » et « des Lutins » ☎ : 02 99 97 22 85
Réservations : Mme PANNIER Anne-Sophie ☎ : 06 43 44 71 14
du mardi au vendredi : 17h30 à 19h30

Ecole privée Notre Dame

☎ : 02 99 97 30 94
Directrice : Mme Pauline GARNIER
www.ecole-nd-landean.org



Bibliothèque

Horaires d'ouverture
mercredi : 10h - 12h / 16h - 18h
samedi : 10h - 12h
☎ : 02 99 97 35 77



Office National des Forêts

☎ : 02 99 99 69 07



Service des eaux et Assainissement Collectif

S.T.G.S. ☎ : 09 69 32 69 33

Assainissement non collectif

Véolia ☎ : 09 69 32 35 29

S.M.I.C.T.O.M.
Fougères Agglomération

☎ : 02 99 94 34 58

L'entrée du dernier véhicule est autorisée 10 minutes avant la fermeture

Déchèteries	Jours	Horaires d'été (du 01/03 au 31/10)	Horaires d'hiver (du 01/11 au 28/02)
Landéan	Lundi Samedi	17h30 - 18h30 14h00 - 16h00	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00
Louigné du Désert	Lundi, Mercredi Vendredi, Samedi	9h00 - 12h / 14h - 18h	9h30 - 12h / 14h - 17h30
Parigné	Lundi Mercredi Samedi	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00



Les sacs jaunes sont à retirer en mairie

Office : 1^{er} samedi Landéan, 5^{ème} samedi Landéan ou Parigné
Horaire d'été : 18h00
Horaire d'hiver : 17h00



Presbytère de Louigné du Désert

☎ : 02 99 98 02 23
Père HONORÉ, Abbé Marcel JAMELOT,
Vicaire Olivier GUIASSOU

Toutes les informations importantes ou de dernière minute sont sur le site :
<https://landean.fr>



Médecin	Docteur BOIDOT	☎ : 02 99 97 22 55
Pharmacien	M. BOUNSEUM	☎ : 02 99 97 23 00
Infirmiers	8 rue Victor Hugo	☎ : 02 99 97 35 67
Ambulancier	SARL LEVÊQUE	☎ : 02 99 97 34 00
Pompiers		☎ : 18
Samu 35		☎ : 15
Gendarmerie	Fougères	☎ : 02 99 94 25 25

Agence Postale

Horaires d'ouverture

mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h - 17h
samedi : 9h - 12h
☎ : 02 99 97 37 51